



Marennnes
Hiers-Brouage & **Vous**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N° 31 - JANVIER 2022

Meilleurs Vœux



2022

Le giratoire,
porte d'entrée de la ville

**Cherche
porteurs de projets**
pour le centre-ville et la plage

Vos démarches
bientôt
en un clic

Un mois pour
se recenser

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage, Tout comme 2020, cette année 2021 également éprouvante est terminée.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les habitants de la commune qui nous ont quittés durant cette année et assurer de mon soutien toutes celles et ceux qui y ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19.

Si la campagne de vaccination nous autorise à l'optimisme, il n'en reste pas moins des incertitudes qui altèrent nos espoirs avec le nouveau variant dont les connaissances sont à ce jour, balbutiantes. La prudence reste donc le mot d'ordre avec ce qui devient une consigne répétitive : le respect des gestes barrière qui nous protègent et protègent les autres ainsi que la vaccination qui reste à ce jour notre meilleure arme. Je sais la lassitude que vous éprouvez et le sentiment d'un jour sans fin. Pour autant, restons solidaires, prévoyants des autres, surmontons les craintes et les contraintes comme nos enseignants, nos associations, nos agents communaux, nos commerçants le font de manière exemplaire depuis presque deux ans.

Vous connaissez mon attachement à notre commune, mon engagement pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu. Le contexte sanitaire n'entache en rien ma détermination



Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle a remis le prix littéraire de la ville Hortense Dufour à Jérémie Bracone, le 4 décembre dernier à la médiathèque

à mettre en œuvre le programme qui nous engage et qui sera tenu d'ici la fin du mandat. Soudés et forts de nouveaux projets, nous pouvons construire ensemble cette nouvelle année.

Au nom des élus du Conseil Municipal, des agents communaux, des membres du CCAS et en mon nom, je vous souhaite une très bonne année 2022. Nos vœux de santé, de prospérité, de joie trouvent encore cette année, une résonance particulière dans nos esprits. Que cette nouvelle année soit pour vous et pour ceux qui vous sont chers remplie d'amitié, de solidarité, de bonheur.

Votre maire,
Claude Balloteau

sommaire

Actualité

Au tour de la rue de la Loutré et du Canada p. 3

Attractivité du territoire

Cherchez porteurs de projets pour la plage et le centre-ville p. 4

Propreté urbaine

Une brigade verte complète dédiée à la ville p. 4

Travaux

Le giratoire, porte d'entrée de la ville. p. 5

Patrimoine

L'église hors d'eau p. 6

Environnement

Stop aux mégots ! p. 6

Recensement

Un mois pour se recenser p. 7

Vivre ensemble

De nuit, roulez éclairés p. 7

Tribunes libres

. p. 8

Histoire locale

La rue Albert 1^{er} au fil du temps p. 9

Service public

Vos démarches bientôt en un clic p. 10

Un véritable guichet à l'accueil de la mairie p. 10

Prévention

Recevez les alertes météo par sms. P. 11

Agenda de janvier et février P. 11

MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS

Directrice de publication : Claude Balloteau - Rédaction : service communication, Géraldine Maigrot Crédits photo : Ville de Marennes, page de couverture du Hiers Images Club avec nos remerciements

Distribué par ADCR Services Agence : SEVcommunication- Impression : Iro - Tirage : 3700 exemplaires sur papier recyclé Dépôt légal : ISSN2727-9049



Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville : marennes.fr



Téléchargez l'appli mobile **Marennes app**



Au tour de la rue de la Loutre et du Canada

Après les rues Duc Élie, Bernard Pallissy, et Monboileau, c'est au tour des rues de la Loutre et du Canada de se faire une beauté. Le ballet des engins de chantier devrait s'ouvrir mi-février pour quatre mois environ.

Le programme des travaux de voirie se poursuit à Hiers avec la rue de la Loutre qui présente aujourd'hui plusieurs inconvénients : un dénivelé relativement fort, une rue assez étroite qui n'offre pas d'espace dédié aux piétons et une visibilité réduite à l'extrémité de la voie qui se connecte à la rue du Canada. Un aménagement conçu par le syndicat départemental de la voirie qui a pris en considération ces aspects afin d'y remédier. « Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de voirie réalisés ces dernières années », indique Jean-Marie Petit, maire de la commune déléguée de Hiers-Brouage. « Plus qu'une simple réfection, cet aménagement répond à la mise en conformité du réseau pluvial prévu par le schéma directeur approuvé en 2010. Le parti pris de l'opération repose sur le recalibrage du ruban routier. Ce recalibrage permettra ainsi la reconquête d'un espace piétonnier continu sur chacune des rues. Les travaux qui débiteront rue de la Loutre s'étendront dans un second temps, rue du Canada jusqu'à la place Verdun et partiellement de l'autre côté. Plusieurs emplacements stationnés se verront matérialisés : 13 rue du Canada et 7 pour la rue de la Loutre. C'est un aménagement ambitieux qui représente un investissement de 280 000 € HT. À la



Un investissement important dédié à cette réfection de voirie

fin du mandat, quasiment l'ensemble de la voirie aura été reprise à Hiers ». En termes de traitement paysager, bien que peu

d'espace soit offert, des plantations de sujets à petit développement sont prévus à l'entrée de la rue du Canada afin de ponctuer visuellement le carrefour et sur les zones de stationnement, notamment à proximité du carrefour avec la rue de la Loutre. Par ailleurs, le projet intègre un principe de mise en valeur du parc situé à l'arrière de la maison des associations. Ces travaux d'une durée de 4 mois environ, nécessiteront la fermeture de la rue de la Loutre par alternance dans un premier temps, puis doublée par la rue du Canada complètement. Des déviations seront mises en place et les riverains informés.

Fait en 2021 !

- Renforcement des berges de la vélod'yssée et de La Garenne.
- Changement du système de chauffage de la maison des associations avec climatisation réversible.
- Réalisation des travaux sur l'écluse qui seront terminés fin 2023 avec mise en place d'une roselière pour filtrer l'eau avant son rejet dans le milieu naturel du chenal.
- Réalisation du dévasement du port.
- Acquisition de décorations de Noël pour la rue de Beaugeay, la rue de Monboileau, la rue du Port et la rue du Québec.

Cherche porteurs de projets pour la plage et le centre-ville

La ville recherche des porteurs de projets pour deux sites : la plage et l'ancien bâtiment de la coop. Cette démarche est simple : faire connaître au plus grand nombre cet appel à des opérateurs économiques qui pourront proposer la création d'activités compatibles avec les objectifs de la commune.

Le 3 décembre dernier, un avis d'appel à projets a été diffusé sur différents médias. Cette démarche concerne Marennes plage d'une part

« Nous serons attentifs à ce que les projets proposés fassent évoluer positivement l'image de la commune, contribuent au rayonnement du territoire ainsi qu'à la valorisation des productions et savoir-faire locaux. »

Claude Balloteau
Maire de Marennes-Hiers-Brouage

et l'ancien bâtiment de la Coop d'autre part. « Cette procédure nous permet d'élargir nos perspectives quant aux projets qui peuvent nous être proposés », explique Claude Balloteau. « Cet appel à projets a pour but d'identifier les possibilités d'exploitation commerciale par un ou plusieurs opérateurs économiques (entreprises, associations, etc.). Les porteurs de projets pourront se positionner sur une

activité d'animation sur l'espace plage et une activité de bouche sur l'espace bétonné. Pour le local situé près du marché couvert, nous recherchons des activités commerciales uniques ou multiples comme par exemple, un commerce de bouche susceptible de créer des événements (Fablab, de tiers lieux, d'escape game, etc.). Nous serons attentifs à ce que les projets proposés fassent évoluer positivement l'image de la commune, contribuent au rayonnement du territoire ainsi qu'à la valorisation des productions et savoir-faire locaux ».

Cet appel à projets qui se termine le 6 janvier pour la plage et le 7 mars pour le centre-ville s'ouvrira sur une seconde phase de mise en concurrence. Puis, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec le candidat retenu pour la plage, et un bail commercial avec le porteur de projet pour le local du centre-ville.



Date de fin de dépôt des candidatures : le 6 janvier 2022 à 12h00 pour la plage et le 7 mars 2022 pour le bâtiment du centre-ville | Toutes les pièces sont consultables sur marennes.fr et sur marches-securises.fr

propreté urbaine

Une brigade verte complète dédiée à la ville

C'est une bonne nouvelle : en 2022, les brigades vertes de AI17 vont être déployées au complet, sur la commune. Huit personnes à plein temps seront ainsi dédiées à des opérations de nettoyage et d'entretien.

Une demie équipe était déjà à l'œuvre sur le territoire communal. En 2022,

elle sera au complet et interviendra à temps plein, 5 jours sur 7, grâce à

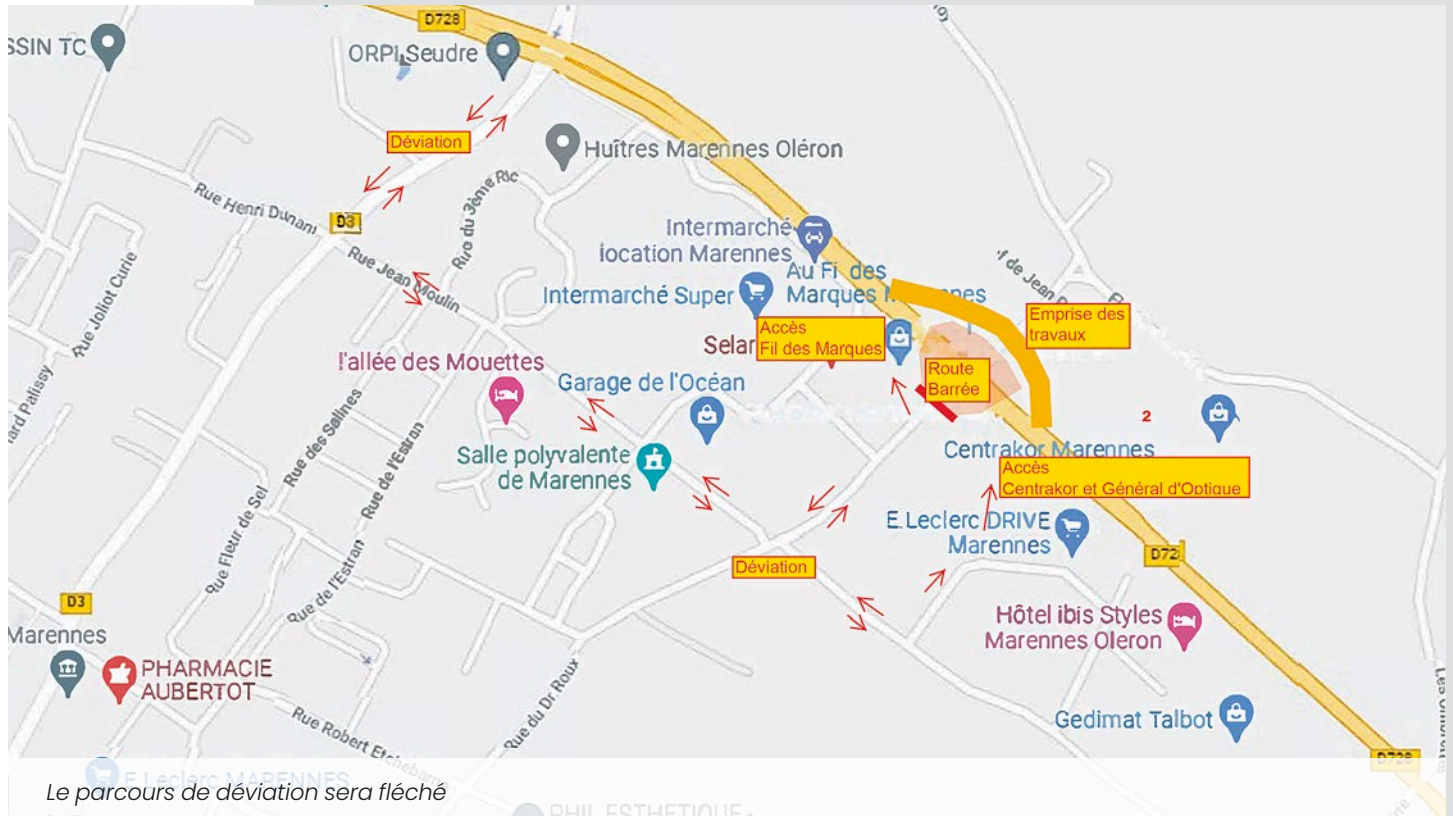


Une brigade de huit salariés pour la ville

l'accord du Conseil Départemental. Composée de huit salariés dont un responsable encadrant, elle exécutera des travaux sur des espaces naturels situés sur le domaine public tels, que de l'entretien d'espaces verts, de parcelles boisées, de fossés, de débroussaillage, désherbage manuel, petit élagage, abattage, tronçonnage, taille de haies, soufflage, tonte, bêchage, etc. C'est donc une excellente nouvelle puisque la brigade renforcera l'action des services techniques de Marennes et de Hiers-Brouage et permettra de soutenir les salariés dans leur parcours d'insertion professionnelle pour tendre vers un emploi durable.

Le giratoire de la RD728, porte d'entrée de la ville

Dès le 5 janvier, les installations de chantier seront mises en place pour la création du giratoire situé sur la route départementale, à hauteur de la rue du Docteur Roux. Un ouvrage dont l'objectif est de réduire les accidents sur cet axe en diminuant la vitesse et d'améliorer la circulation sur cette entrée de ville.



Le parcours de déviation sera fléché

Cette opération très attendue par la municipalité est sous maîtrise d'ouvrage du Département. La création du giratoire sera complétée par des travaux de renforcement de chaussée de la RD 728 entre le Pont des Ombrettes (embranchement route de Rochefort) et le giratoire de la Verte Ostréa (le Jacquot). Plus de trois mois de chantier qui impliqueront des itinéraires de déviations pour les véhicules légers et les poids lourds.

Ce qu'il faut retenir

- Entreprise titulaire du Marché : Colas - Agence d'Oléron
- Montant de l'opération : aménagement du giratoire pour 850 000 € TTC et travaux de renforcement de la chaussée pour 650 000 € TTC
- Délai des travaux : 3 mois et demi | *Sous réserve de conditions météorologiques favorables*

Rue des Aigrettes, la réfection dans quelques jours

Depuis sa création, le lotissement de la rue des Aigrettes est traversé par une voie provisoire. Avant de dérouler le ruban d'enrobé, les riverains étaient invités à enduire les clôtures de leur propriété. Les engagements ont été tenus et la ville les en remercie. Elle tient à présent les siens puisque les travaux débiteront début janvier comme convenu lors de la réunion de chantier du 9 décembre dernier, après quelques semaines de retard pris par l'entreprise Colas en raison d'un calendrier très chargé. Deux mois de travaux d'un montant de 270 000 € sont prévus.

Aménagement du giratoire :

- Le 5 janvier 2022 : mise en place des installations de chantier, implantations et repérage des réseaux souterrains.
- À compter du 10 janvier 2022: début des travaux du giratoire par route barrée. Mise en service de la voie provisoire pour le flux de circulation de la RD728.
 - Fermeture de la rue du Dr Roux.
 - L'itinéraire de déviation temporaire empruntera la rue des Frères Jabouille et la rue Jean Moulin.

Réfection de la chaussée du PR 35+125 au PR37+191 (rabetage, réalisation de purges ponctuelles et mise en œuvre des enrobés) :

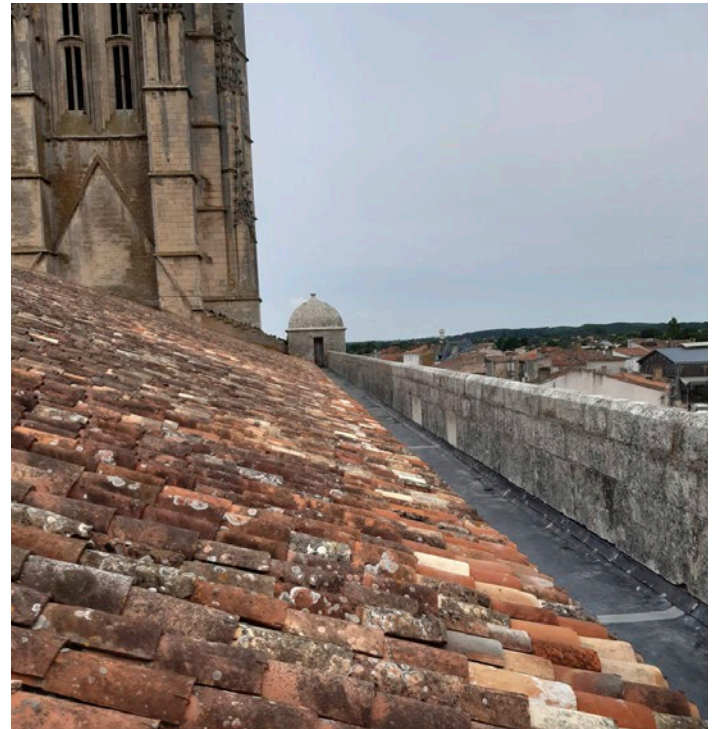
- Travaux programmés de nuit par route barrée sur une période prévisionnelle de 3 semaines.
- Travaux réalisés à la suite à la réalisation du giratoire.
 - Itinéraire de déviation local mis en place pour les véhicules légers.
 - Itinéraire de déviation éloigné mis en place pour les poids lourds.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions pour votre compréhension.

L'église hors d'eau

Deux ans et demi de travaux s'achèvent pour l'église de Marennes. L'édifice est à présent assaini et les résultats sont déjà là.

Claude Balloteau, maire de la commune, a signé le procès-verbal de réception des travaux le 1^{er} décembre, après quelques mois de retard. « Cette opération est une réussite », constate la maire. « Un drainage très important a été réalisé sur tout l'édifice, des tuiles de la toiture ont été remplacées, si bien que les effets sont déjà visibles. Il n'y a plus d'humidité à l'intérieur de l'église et les végétaux ne poussent plus sur les voûtes comme c'était le cas auparavant. De même les traces vertes sur les murs ne progressent plus. Le bâtiment est incontestablement assaini ce qui démontre la nécessité de ce long chantier. Quand le diagnostic a mis en lumière un important problème d'étanchéité, la ville n'a pas hésité à entreprendre les travaux adéquats pour y remédier. Il faut rappeler que c'est un investissement très important subventionné à plus de 70%, qui dépasse le million d'euros. C'est le prix à payer pour préserver ce patrimoine inestimable de notre commune ». L'église est donc mise hors d'eau et assainie. Les dysfonctionnements sur l'éclairage et le tintement des cloches vont pouvoir être maintenant pris en charge.



Le chemin de ronde a fait l'objet d'une réfection complète

environnement

Stop aux mégots !

Le 8 décembre dernier, une opération de ramassage des mégots en centre-ville a été organisée par l'association Les insurgés des déchets et la ville. Une action malheureusement utile si l'on en juge le bilan quantitatif.

Ils ont bravé la pluie, le froid et le vent, mais ils étaient bien présents, les 35 bénévoles motivés pour ramasser les mégots qui jonchaient les trottoirs du centre-ville.

La manifestation avait été annoncée avec un défilé déguisé très remarqué pour mobiliser le plus grand nombre. Au terme de l'opération, les chiffres sont éloquentes puisqu'en deux heures,

7 000 mégots ont été prélevés de l'espace public, ce qui représente 3 500 000 litres d'eau préservés et 100 000 litres d'eau par personne. La collecte a ensuite été récupérée par l'entreprise Ecomégot pour être recyclée et transformée en mobilier urbain, par exemple. La pédagogie est très importante, c'est pourquoi grâce aux cendriers de poche acquis par la ville, les bénévoles ont pu sensibiliser les habitants à la pollution engendrée par ce fléau. Il est important de rappeler que les bénévoles n'ont pas pour vocation à remplacer les agents municipaux, ni une entreprise de nettoyage, mais à sensibiliser les habitants, les écoliers, les entreprises par le biais d'actions concrètes. En tant qu'association, les bénévoles des *Insurgés des déchets* sont libres d'accorder leur temps et leur énergie à des opérations valables et pérennes au travers de projets concrets. Bravo à tous pour leur implication et leur mobilisation sans faille. L'action des *Insurgés des déchets* est précieuse. La ville la soutient.



Une opération organisée conjointement par la ville et l'association

Un mois pour se recenser

Comme annoncé précédemment, le recensement se déroulera sur la commune, du 20 janvier au 19 février. Un mois pour vous faire recenser par Internet ou par l'un des quinze agents recenseurs.

Pour cette campagne, les recensés sont invités à le faire par Internet, c'est la manière la plus simple de répondre au questionnaire. Les agents recenseurs se présenteront à votre domicile pour remettre la notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site : Le-recensement-et-moi.fr. Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne en quelques minutes seulement. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, les agents recenseurs vous distribueront les questionnaires papier, une feuille de logement et autant

de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Les quinze agents recenseurs seront munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel. Merci de leur réserver le meilleur accueil possible. La commune enverra

ensuite les questionnaires papier à la direction régionale de l'INSEE, les réponses par internet arriveront directement. L'INSEE procèdera à la saisie et au traitement des données, vérifiera et validera les résultats, et communiquera les chiffres de population à la maire et au grand public.

Le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février. Répondez en ligne sur Le-recensement-et-moi.fr avec vos codes de connexion. Attention, les vacances d'hiver commenceront le 12 février. Pensez à faire le recensement avant de partir en vacances. Après, il sera trop tard.



The banner features the French Republic logo (Liberté, Égalité, Fraternité) and the INSEE logo. The main text reads 'RECENSEMENT de la population 2021'. Below this is an illustration of a town with various buildings, a wind turbine, and people. At the bottom, it says 'CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT' and provides the website www.le-recensement-et-moi.fr along with a QR code.

vivre ensemble

De nuit, roulez éclairés

En ville, 57% des cyclistes roulent de nuit mal éclairés. Des accessoires ou vêtements réfléchissants très peu coûteux sont pourtant primordiaux pour s'assurer davantage de sécurité au guidon.

Alors que la mortalité routière est en baisse, le nombre de cyclistes tués sur la route augmente depuis 2010. Ainsi, 40% des accidents impliquant des vélos

ont lieu la nuit. Il ne faut pas penser que le simple éclairage urbain permet d'être bien vu. L'éclairage du vélo n'est pas une option : c'est une obligation.

Obligation pour votre sécurité en tout premier lieu bien sûr, mais aussi obligation réglementaire car le Code de la route impose à tout cycliste un équipement minimum : un phare avant blanc ou jaune, un phare arrière nettement visible, un catadioptre (réflecteur) avant et arrière, des réflecteurs visibles latéralement (catadioptres fixés sur les rayons des roues ou bien des pneus à flancs réfléchissants), des réflecteurs de pédale. Si vous avez accroché une remorque à votre vélo, celle-ci doit également être équipée d'un catadioptre, voire d'un catadioptre de chaque côté si sa largeur dépasse 1,30 m. Car au-delà du respect du Code de la route, l'objectif essentiel reste bien celui-là : assurer la sécurité du cycliste. À vélo, voir et être vu, c'est vital !



Expression du groupe de la majorité municipale

Marenes-Hiers-Brouage c'est vous

À Nodes, un aménagement sécurisé pour les enfants et les usagers de l'arrêt de bus

Nous avons été saisis par les parents d'élèves dont les enfants utilisent l'arrêt de bus à Nodes, d'une demande d'aménagement de cette zone. Nous avons donc sollicité le syndicat de voirie et conçu un aménagement adapté achevé mi-décembre. Afin de rendre cet espace plus lisible dans les deux sens de circulation, fonctionnel et surtout sécurisant pour les usagers, deux arrêts sont matérialisés. Des quais de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite sont créés sur chacun des arrêts et l'abrisbus a été déplacé. Pour faciliter la desserte de la zone, une aire de stationnement de huit emplacements environ est inté-

grée à la placette par un traitement en mélange terre-pierre qui contribue à limiter l'imperméabilité des sols. L'ensemble des cheminements est traité et stabilisé en calcaire et une traversée piétonne est créée au droit du transformateur électrique. Le boulodrome existant sur le parc public est bien sûr préservé. Ces travaux représentent un investissement de 60 000 €. Ainsi conçu, cet aménagement répond aux besoins des enfants et des parents qui peuvent accéder à l'abrisbus dans un environnement sécurisé et protégé des intempéries.



Nicolas Leblanc,
adjoint aux travaux



Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, reçoit les administrés le mercredi à partir de 17h00, sur rendez-vous au 05 46 85 25 55.

Le contenu de cette tribune n'engage que son auteur et aucunement le comité de direction du magazine municipal d'information

Expression du groupe d'opposition Une nouvelle dynamique pour Marenes-Hiers-Brouage



Notre paroisse est abandonnée par la majorité !

Nous nous réjouissons de la fin des travaux de l'église et son clocher SAINT-PIERRE-DE-SALES qui fait l'emblème de notre ville.

La gestion du patrimoine culturel est de la compétence de la commune et son fonctionnement est confié au représentant du culte. Pourtant, dans les faits, les relations entre les élus et Monsieur le Curé de la paroisse sont inexistantes. Alors qu'il reçoit des invitations régulières des communes voisines, force est de constater que les relations sont loin

d'être aussi bonnes avec notre majorité. À ce titre, il fait face à un silence assourdissant de la municipalité face à ses nombreuses demandes d'interventions pour des problèmes techniques allant du changement d'une ampoule en hauteur à la sonorisation de Brouage à changer, en passant par le nettoyage du clocher pour les visites estivales.

Pire, un arrêté municipal a été déposé dans la boîte aux lettres de Monsieur le Curé exigeant, sans la moindre explication, la fermeture du clocher la première quinzaine de juillet ! Ce n'est pas la première fois que ces méthodes douteuses sont appliquées. Le 15 août dernier, les églises de Hiers et de Brouage ont été fermées, là encore sans explication, puis

ré-ouvertes le lendemain sur intervention de l'Évêque de La Rochelle.

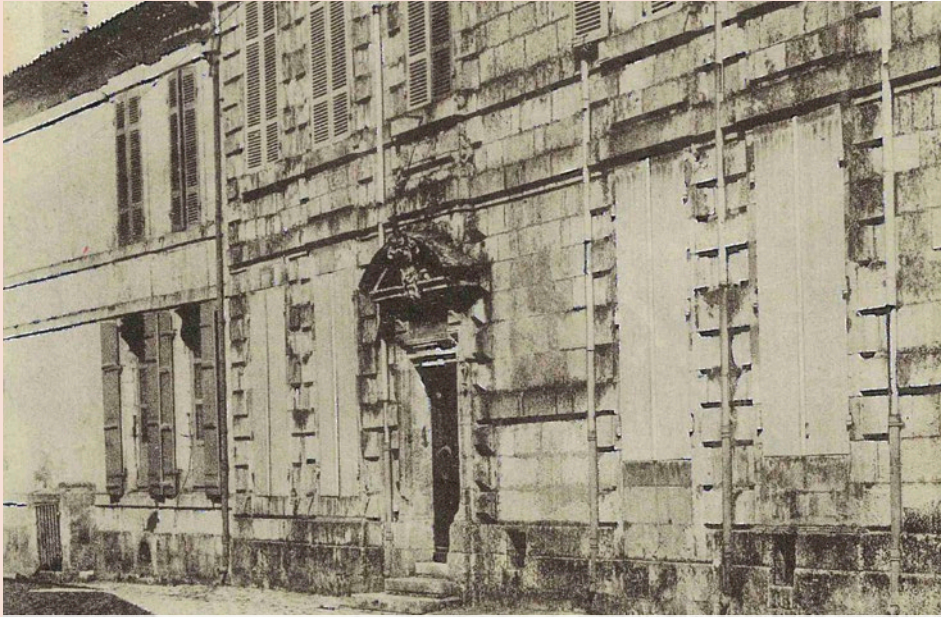
Enfin, comme beaucoup d'habitants, nous souhaitons que la rénovation de l'Église de Marenes ne s'arrête pas aux travaux extérieurs. Pour faire revivre ce bel élément de notre patrimoine, une étude sur sa rénovation intérieure doit désormais être menée et ses cloches doivent à nouveau sonner ! Encore faut-il que la municipalité donne au curé les moyens de les faire fonctionner...

Aussi, à l'occasion de la nouvelle année, notre groupe souhaite à l'ensemble des élus et habitants nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

*Le président du groupe d'opposition,
Richard GUERIT*

La rue Albert 1^{er}, au fil du temps

Allons nous promener du côté de la rue Albert 1^{er}, et remontons le temps, sous l'Ancien Régime. Une promenade instructive à travers les âges pour mieux comprendre l'évolution de son nom et son origine.



Entrée de la sous-préfecture, rue Albert 1^{er}

Pendant l'Ancien Régime, la rue se divise en deux, entre la Rue Blanche vers l'actuelle rue Clemenceau et la Rue Noire au Sud, au carrefour de l'actuelle rue Dubois Meynardie. L'explication réside dans la luminosité de la rue, étant plus lumineuse et large au nord, et sombre et étroite au Sud où se situait par ailleurs un puits.

Au XVIII^e siècle, s'y trouve l'entrée de l'hôtel particulier Froger de la Rigaudière, propriété d'une famille aisée de la ville, qui devient au siècle suivant le siège de la sous-préfecture¹. Pendant la Révolution, alors que la fièvre révolutionnaire gagne Marennes, la ville devient chef-lieu de district et bon nombre de rues sont rebaptisées conformément aux principes philosophiques et politiques de l'époque : la rue devient la « Rue de la Fraternité ». En 1840, la rue accueille l'emplacement de bureaux de la sous-préfecture et les appartements des sous-préfets successifs jusqu'à sa fermeture en 1926. Cette dernière jouxtait les bureaux de la mairie, des tribunaux de la justice de paix et des prisons. L'entrée se faisait alors de ce côté de la rue, et non du côté de la place, en passant sous une porte où se situait un blason faisant référence à son ancien

propriétaire. Cette rue est réaménagée dans la seconde moitié du siècle pour permettre une meilleure circulation des habitants et garantir un accès des calèches plus facile. En 1888, le conseil municipal la rebaptise « Rue de la Sous-Préfecture ». C'était aussi une rue de fêtes et de culture, de distractions et de réunions, puisque les archives attestent de la présence de nombreux cafés qui y remplacent quelques cabarets².

Après la Première Guerre Mondiale, la rue est rebaptisée « Rue du Roi Albert 1^{er} » en hommage au Roi Albert 1^{er} de Belgique (1875-1934). Il était identifié comme une figure de la guerre qui décide de combattre et défendre son pays contre l'invasion allemande malgré la position de neutralité du gouvernement de Belgique. Il était associé à une vision humaniste et moderne dans la société de l'époque, si bien qu'il fait l'objet d'un mythe patriotique à des fins de propagande en Belgique et à l'international. Au cours du XX^e siècle, la rue trouve progressivement son nom actuel de « Rue Albert 1^{er} ».

Sources : Archives Départementales. Reproduction de 1982 de Marennes en 1770 par André Baudrit | Lallement Michelle, Marennes au XIX^e siècle, Saintes, Le Croît Vif, 2014, 480p.

Le Pass Culture 17, un chèque de 30 € pour les 3^e !

Vous êtes collégien en classe de 3^e ? Bonne nouvelle : votre chéquier Pass' Culture 17 vous permet de disposer de 30 € pour acheter des places de ciné, de concerts, des livres... À vous de choisir votre offre culturelle !

Comme la commune adhère à ce dispositif, les jeunes peuvent acheter des billets de spectacle pour l'Estran et notamment pour le concert de music électro de Jimmy Magardeau le 8 avril prochain.

Les chèques sont utilisables en une ou plusieurs fois pour régler un ou plusieurs achats. Le montant de l'achat doit être supérieur ou égal au montant du chèque. Pour tout achat d'un montant supérieur, vous devrez régler la différence.

Si vous êtes concerné, plus d'hésitation ! Cliquez sur :

passculture17.charente-maritime.fr et en quelques clics, commander votre chéquier sur le site.

Le Pass Culture 17 est offert par le Département de la Charente Maritime



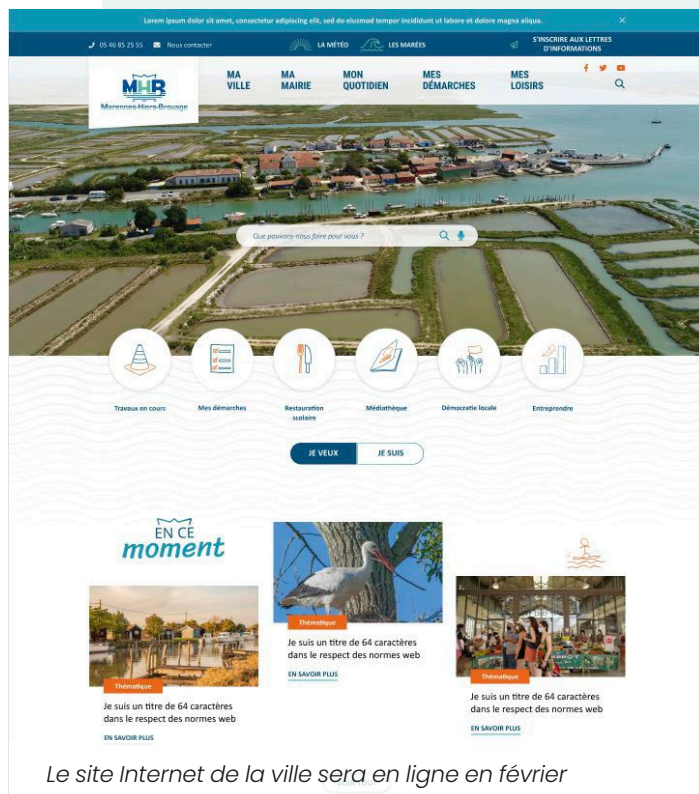
Offrez-vous une place pour le concert de Jimmy Margardeau avec le Pass Culture 17 !

pass 17
culture

Vos démarches bientôt en un clic

Comme annoncé, la ville travaille à la refonte de son site Internet marenes.fr. Début février, elle sera en mesure de le mettre en ligne et de proposer aux habitants de nouvelles fonctionnalités pour entre autres, faciliter leurs démarches.

Au terme d'une consultation, c'est l'agence web Inovagora qui a été retenue en septembre pour fusionner les deux sites Internet historiques et proposer un seul et unique nouvel outil



Le site Internet de la ville sera en ligne en février

numérique. Depuis lors, le processus de travail suit son cours selon un planning rigoureux. C'est ainsi que l'habillage graphique du site a été validé le 13 décembre et que l'intégralité des pages, soit une centaine, sont en cours de rédaction pour être intégrées la deuxième quinzaine de janvier. « Inovagora est une agence spécialisée dans les collectivités territoriales qui est experte en communication publique digitale et qui connaît très bien les attentes des usagers », précise Claude Balloteau, maire. « Depuis septembre, nous avons travaillé de manière méthodique étape par étape, accompagnés par une cheffe de projet très efficace avec laquelle nous co-construisons l'outil. Les fonctionnalités proposées ont été conçues pour que les usagers puissent faire leurs démarches en un seul clic, sans se déplacer à la mairie. Par exemple, il sera possible de demander un acte d'état civil, un rendez-vous, ou d'acheter un billet de spectacle. De nombreux modules seront mis à disposition comme une carte interactive, l'annuaire des associations, la recherche des offres d'emploi, l'enregistrement d'un événement directement dans son agenda, l'abonnement à une lettre d'information... La mairie reste ouverte à tous, c'est un lieu de lien social, un accueil physique essentiel pour les habitants. Pour autant, offrir un outil moderne avec des fonctions que les internautes sont en droit d'attendre et d'utiliser, est indispensable aujourd'hui ». Outre la praticité du site, il offrira également une belle vitrine pour la commune : une grande place sera laissée aux photos et vidéos qui valorisent les paysages pour développer son attractivité auprès de potentiels porteurs de projets qui souhaiteraient s'y installer. Rendez-vous début février pour découvrir votre nouveau service !

Un véritable guichet à l'accueil de la mairie

Le mois dernier, le hall d'accueil de la mairie a été rafraîchi avant l'arrivée de nouveaux mobiliers. L'accueil est désormais matérialisé par un guichet pour être plus facilement identifié par les usagers.

Premier, et souvent seul point de contact avec les usagers, l'accueil reste déterminant pour l'image du service public et de la ville. C'est donc un service important qui est amélioré aujourd'hui avec la mise en place d'un guichet dans le hall de la mairie. Le public peut ainsi immédiatement identifier son interlocutrice et se diriger vers elle. Ce réaménagement a été l'occasion de rafraîchir l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment : remise en peinture du plafond et des portes, changement du parquet et des luminaires, mise en place d'un salon d'attente avec du mobilier contemporain et coloré... Un coup de jeune apprécié des utilisateurs et des usagers !



Les travaux ont été achevés le 21 décembre

Recevez les alertes météo par sms

Depuis novembre dernier, la ville met à disposition des habitants, un dispositif d'alerte météo. S'inscrire est très simple, gratuit et surtout permet d'être prévenu en cas d'alerte orange ou rouge.

agenda de janvier - février

Du vendredi 7 janvier au vendredi 18 février

Exposition, sérigraphie de Steve Naffrechoux
Vernissage le vendredi 7 janvier
La Bigaille

Vendredi 7 janvier à 20h30

Cirque « Parbleu ! »
L'Estran
Organisé par la ville et le théâtre de la Coupe d'Or

Samedi 8 janvier à 21h00

Concert de Light Soljah avec le Final Call Sound System
La Bigaille

Jeudi 13 janvier à 10h00 et samedi 15 janvier à 11h00

Séance BBlecteurs
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Vendredi 21 Janvier à 19h00

Atelier avec Melting Pot : initiation danses traditionnelles
La Bigaille

Vendredi 21 janvier à 19h30

Spectacle familial, théâtre d'ombre « Le Petit Georges »
L'Estran
Organisé par la ville
Réservation office de tourisme et en ligne

Samedi 22 janvier à 21h00

Concert avec Double Poney et Sexy Merou + 1^{re} partie
OO's Child Crew
La Bigaille

Dimanche 23 janvier à 10h00

Atelier danse contemporaine et spectacle avec la compagnie Monsieur Dame - Guillaume Barre
La Bigaille
Sur réservation au
07 82 60 73 08

Samedi 22 janvier à 17h30

Nuit de la lecture, jeu spectacle « Sang d'encre »
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Samedi 29 janvier à 15h00

Spectacle jeune public « Toc - Toc ! Cocotte ! »
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Mercredi 2 février à 16h00

Miam des histoires « Papiers du véhicule, s'il vous plaît ! »
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Marenes-Hiers-Brouage

VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

ALERTE SMS



NOUVEAU SERVICE GRATUIT
Inscription en ligne ou par téléphone !

marenes.fr - tél. 05 36 36 65 20

Vendredi 4 février à 19h00

Mode bar, stand up + Miss g point
La Bigaille

Vendredi 4 février à 20h30

Danse et percussions « Quand est-ce qu'on danse ? » Duo Berimba
L'Estran
Réservation office de tourisme et en ligne

Samedi 5 février à 21h00

Concert avec EPIQ
La Bigaille

Dimanche 6 février à 15h00

Réunion de programmation
La Bigaille

Samedi 5 février à 11h00 et jeudi 10 février à 10h00

Séance BBlecteurs
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Du 16 février au 5 mars

Exposition « le cerveau dans tous ses états »
Dans le cadre du festival Cerv'Odyssee
Médiathèque
Renseignements :
05 46 85 72 98

Jeudi 17 février à 15h00

Conte musical jeune public « Une trompette dans l'espace »
L'Estran
Organisé par la ville

Vendredi 18 février à 19h00

Mode bar et scène ouverte acoustique
La Bigaille

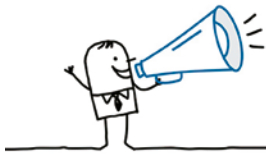
Samedi 19 Février à 21h00

Concert de José Solenga
La Bigaille

À partir de janvier, le magazine sera bimestriel. Nous vous donnons rendez-vous début mars.



Retrouvez l'agenda de la saison culturelle du 1^{er} semestre 2022 avec le magazine. Un programme concocté avec l'envie de vous faire plaisir !



ENQUÊTE POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE À MARENNES-HIERS-BROUAGE

« À votre écoute ! Partagez vos idées sur les domaines qui vous paraissent prioritaires. C'est ensemble que nous mettrons ensuite en œuvre les projets. »

Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage

1 / DE QUOI DOIT-ON SE PARLER ?

Cochez au maximum 3 domaines qui vous paraissent prioritaires

Actions contre l'exclusion et l'isolement	
Actions locales pour le développement durable	
Espaces de rencontre pour tous	
Fêtes et programmation culturelle pour tous	
Lieux de sports et d'activités	
Propreté et embellissement de la ville	
Tranquillité publique et sécurité	

Sur ces domaines prioritaires pour vous, avez-vous des idées de projets ?

2 / COMMENT DOIT-ON VOUS ASSOCIER SUR LES PROJETS RETENUS ?

Cochez au maximum 3 manières qui vous correspondent le mieux pour associer les habitant(e)s

Ateliers thématiques de travail en salle	
Balades sur le terrain avec les élu(e)s dans les quartiers	
Budget participatif (alloué par la mairie pour des projets décidés avec les habitant(e)s)	
Discussion avec des experts pour mieux comprendre certains enjeux	
Échanges avec les élu(e)s en direct sur les réseaux sociaux	
Questionnaires en ligne	
Réunions publiques	
Votes de la population pour aider la mairie à prendre des décisions	

Notez ici vos autres idées pour associer les habitant(e)s :

3 / MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Nom : _____ **Prénom :** _____

Âge : _____ **Quartier ou rue :** _____

4 / ON RESTE EN CONTACT ?

Si vous acceptez d'être recontacté(e) pour continuer à réfléchir sur vos thématiques prioritaires, merci de nous laisser vos coordonnées.*

Téléphone : _____ **Mail :** _____@_____

Questionnaire à retourner avant le 12 février. Vous pouvez déposer vos réponses à cette enquête dans les urnes présentes dans les mairies et sur la commune. Vous pouvez également répondre en ligne : marennes.fr

Merci de votre participation !

*En laissant vos coordonnées, vous autorisez la mairie de Marennes-Hiers-Brouage à vous recontacter sur ces sujets. Vos données seront conservées pendant un an

